

La route plus sereine avec la carte franchise fidélité



Gravage du véhicule : Inscription au fichier ARGOS (Valable 6 ans)

GARANTIES D'ASSURANCE ET D'ASSISTANCE VALABLES 1 AN

Après la période de garantie initiale, les garanties se renouvellent tacitement pour une période de 12 mois sauf résiliation moyennant 1 mois de préavis

En cas de PANNE IMMOBILISANTE, ACCIDENT, VOL TOTAL ou INCENDIE :

✓ Rapatriement :	Votre véhicule est rapatrié dans notre concession (Plafond maximum de 1.150 € TTC)
✓ Assistance :	Poursuite du voyage ou retour au domicile (Prise en charge d'un titre de transport à hauteur de 305 € TTC maximum, et de 55 € TTC par nuit pendant 2 nuits maximum)
✓ Prêt de véhicule :	Maximum 5 jours (33,50 € TTC / jour)
✓ Remboursement de votre franchise :	Remboursement de votre franchise jusqu'à 600 € TTC (1 remboursement par an) <i>(Hors tentative de vol, vandalisme, stationnement sans tiers identifié et événements naturels)</i>

En cas de BRIS DE GLACES :

✓ Remboursement de votre franchise :	Remboursement de votre franchise jusqu'à 200 € TTC (2 remboursements par an)
Prêt de véhicule :	Maximum 1 jour (33,50 € TTC / jour)

L'assistance PERMIS :

✓ Prise en charge de votre stage :	Si postérieurement à la souscription de la carte, vous commettez une infraction (ne constituant pas un délit au regard du Code de la route) qui vous amène à 8 points ou moins, Europ Assistance organise et prend en charge le montant du stage de récupération des points du permis. Contactez impérativement Europ Assistance avant de faire le stage.
---	---

Pour toute demande d'assurance ou d'assistance,

Contactez EUROP ASSISTANCE au 01 41 85 81 29 (7j/7 et 24h/24 - appel non surtaxé)

Pour connaître le détail de vos garanties reportez-vous à votre contrat remis lors de la souscription et disponible sur votre espace sagaenligne.fr

LA FID : A la création de votre **carte FIDELITE**, vous bénéficierez automatiquement de **200 points soit 20 euros**
Votre carte vous permet de cumuler des points sur toute facture d'entretien ou réparation faites dans les ateliers LE TEMPLE AUTOMOBILES

100€ dépensés = 50 points cumulés = 5€ de remise

Ces points sont valables 24 mois, à valoir sur votre prochain achat (voir conditions générales)

Procédure d'indemnisation pour le remboursement de la franchise:

Merci de contacter SAGA Service Plus à
contact@sagaserviceplus.fr ou
au **02.40.35.63.34** (appel non surtaxé)
pour ouvrir votre dossier.

Dans un **délai maximum de 15 jours en cas**
(à compter de la date de votre sinistre)

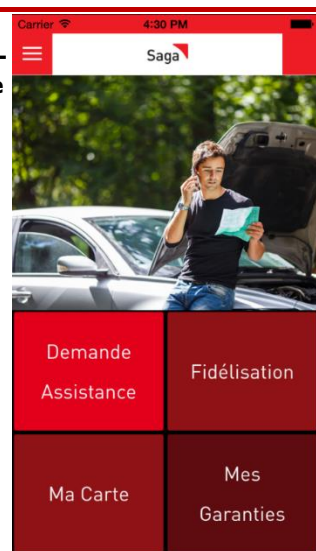
Pour être indemnisé, vous devrez présenter :

- ✓ La copie du constat amiable
- ✓ La copie du rapport d'expertise
- ✓ La copie des conditions particulières de votre contrat d'assurance automobile
- ✓ La copie de la facture des réparations
- ✓ La copie de la prise en charge de votre assurance
- ✓ La déclaration circonstanciée du sinistre



SAGA SERVICE +
Disponible sur votre
smartphone

Identifiant :
Immatriculation
Mot de passe :
8 derniers n° de série



L'ensemble des prestations d'assurance et d'assistance est souscrit auprès de Europ Assistance (entreprise privée régie par le Code des assureurs) par l'intermédiaire de **SAGA SERVICE PLUS** - 46 bis rue des Hauts Pavés 44000 Nantes - SAS au capital de 133 950 € - RCS Nantes 350 751 129 Conseil et courtier en assurances - (Exerçant conformément à l'article L521-2-1°b du Code des assurances) n°Orias 07 019 221 - www.oriass.fr Soumis au contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest - 75009 PARIS - Liste des fournisseurs actifs disponible sur www.sagaenligne.fr. Toute réclamation ou demande sur la médiation peut être adressée par écrit à l'adresse suivante : Service Réclamation - SAGA SERVICE PLUS - 46 bis rue des Hauts Pavés - BP 52 216 - 44 022 Nantes Cedex 01 ou à l'adresse email suivante « contact@sagaserviceplus.fr ». Vous recevrez un accusé de réception sous 10 jours maximum et une réponse dans un délai maximum de 2 mois.